

DÉCISION N° : 2017-FS-0034

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 2595483

DOSSIER N° : 11593

Objet : Aeterna Zentaris inc.
Accord pour le placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée par Aeterna Zentaris inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 mars 2017 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec d'actions ordinaires pour un montant de 50 000 000 \$ US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 3 avril 2017.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

TBO/nch